

ANNEXES

Enquête publique 29 mai au 30 juin 2017

Entreprise REVIPLAST – AUTORISATION d'EXPLOITER UNE
INSTALLATION CLASSEE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(ICPE)

Annexe 1	Arrêté d'enquête publique DCE/BPE n° 2017 du 26 avril 2017
Annexe 2	Procès verbal de synthèse – observations du public et réponse de l'exploitant
Annexes 3	Publicités avis d'enquête dans les journaux d'annonces légales
Annexes 4	Certificats d'affichage mairies de Couzeix, Chaptelat

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

DIRECTION DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES PROCÉDURES
ENVIRONNEMENTALES ET DE L'UTILITÉ
PUBLIQUE

Arrêté DL/BPEUP n°2017-032

du

26 AVR. 2017

ARRETÉ

**prescrivant l'ouverture d'une enquête publique
relative à une demande d'autorisation d'exploiter
une installation de broyage ainsi que de transit de déchets plastiques
sur la commune de COUZEIX
présentée par la SAS REVIPLAST**

Le Préfet de la Haute-Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code de l'environnement livre 1^{er} et livre V ;
- VU la demande déposée le 17 juin 2016 et complétée le 31 janvier 2017 par la SAS REVIPLAST afin d'exploiter une installation de broyage ainsi que de transit de déchets plastiques sur la commune de COUZEIX ;
- VU les documents (plans et dossiers) annexés à cette demande et notamment l'étude d'impact ;
- VU le rapport de l'inspection des installations classées constatant la recevabilité de la demande en date du 7 février 2017 ;
- VU la saisine de l'autorité environnementale le 6 mars 2017, son accusé de réception du 7 mars 2017 ;
- VU la décision du 20 mars 2017 du président du tribunal administratif désignant le commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT que cette installation est classable sous les rubriques n° 2791 et 2714 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, régime de l'autorisation, et qu'il convient d'ouvrir une enquête publique sur la demande susvisée ;

CONSIDERANT que l'enquête publique est organisée en concertation avec le commissaire enquêteur ;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Vienne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Ouverture, Durée, Lieu d'enquête

Il sera procédé, dans la commune de COUZEIX du **lundi 29 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 incl** pendant une durée de trente trois (33) jours consécutifs, à une enquête publique sur le dossier de demande d'autorisation déposé le 17 juin 2016, et complété le 31 janvier 2017 par la SAS REVIPLA dont le siège social se situe 3 rue Jean Mermoz – Parc OCEALIM – 87270 COUZEIX en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter à la même adresse une installation de broyage ainsi que de transport de déchets plastiques sur la commune de COUZEIX.

la demande concerne les activités relevant de la nomenclature des installations classées suivantes :

Rubrique	Désignation de l'activité		Régime	Rayon
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782 et 2971. La quantité de déchets traités étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t/j	Quantité maximale de 20 t/j	Autorisation	2
2714	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m ³	Volume maximal de stockage des plastiques entrants et broyés: 2 900m ³	Autorisation	1
2925	Accumulateurs (Ateliers de charge d'). La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW.	Puissance totale installée: 2kW	Non classable	/
4321	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 500 t.	2 bombes aérosols soit environ 0,5kg	Non classable	/
4718	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel y compris (biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant inférieure à 6t.	12 bouteilles GPL soit 250 kg	Non classable	/

ARTICLE 2 : Dossier d'enquête, consultation.

Un exemplaire du dossier comportant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ou l'information relative à l'existence de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sera déposé dans la mairie de COUZEIX, service Urbanisme et Foncier, **du lundi 29 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus** pour que chacun puisse en prendre connaissance pendant les horaires habituels d'ouverture du service au public, soit :

– du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (fermé les lundi et jeudi après-midi)

Ce dossier pourra, en cours d'enquête, et à la demande du commissaire enquêteur, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouverts à cet effet dans la mairie.

Les observations, propositions et contre-propositions relatives à l'enquête pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- par correspondance à son attention à la mairie de COUZEIX, service Urbanisme et Foncier, 176 avenue de Limoges, 87270 COUZEIX,
- par voie électronique à l'adresse suivante : epicpe.reviplast-couzeix@laposte.net

ARTICLE 3 : Publicité.

Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête sera inséré en caractères apparents par les soins du Préfet et aux frais du demandeur, une première fois quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et rappelé une seconde fois dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département (Le Populaire du Centre, l'Écho de la Haute-Vienne).

Quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le même avis sera publié :

- par affichage à la mairie de COUZEIX, ainsi que dans le voisinage et dans le périmètre d'affichage fixé par la nomenclature des installations classées, soit dans un rayon de deux (2) kilomètres autour de l'installation, à la mairie de CHAPTELAT qui est également concernée ; l'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire de chaque commune où il a lieu ;
- par affichage sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le responsable du projet ;
- sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr Rubrique « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE »).

ARTICLE 4 : Désignation du commissaire enquêteur

Par décision du président du tribunal administratif en date du 20 mars 2017, Mme Yvonne ZOUZOULAS, responsable du pôle contentieux interrégional à France Télécom en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 5 : Permanences du commissaire enquêteur

Mme Yvonne ZOUZOULAS recevra les observations du public en mairie de COUZEIX :

- lundi 29 mai 2017 de 8 h 30 à 12 h 00
- mercredi 14 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
- vendredi 30 juin 2017 de 14 h 30 à 17 h 30

ARTICLE 6 : Autres modalités d'information du public.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de la Haute-Vienne dès la publication du présent arrêté.

Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers, l'avis de l'autorité environnementale dès qu'il sera émis ou l'information relative à l'existence de l'absence d'observation de l'autorité environnementale seront consultables sur le site Internet de la préfecture : www.haute-vienne.gouv.fr Rubrique « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE ».

Le dossier sera consultable par le public, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site Internet de la préfecture à l'adresse indiquée ci-dessus et sur un poste informatique à la préfecture de la Haute-Vienne, Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accès rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prendre un rendez-vous préalablement auprès de la préfecture en appelant le standard au 05 55 44 18 00).

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de M. Thierry DUFOURCQ, président directeur général de la société REVIPLAST, tél : 05 55 09 77 80 ;

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations électroniques du public seront également consultables sur le site Internet de la Préfecture : www.haute-vienne.gouv.fr Rubrique « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE ».

ARTICLE 7 : Clôture de l'enquête.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera transmis au commissaire enquêteur et clos par lui. Il rencontrera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place les observations écrites ou orales ; celles-ci seront consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le demandeur disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur rédigera d'une part, un rapport dans lequel il relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies, d'autre part, ses conclusions motivées qui devront figurer dans un document séparé et préciser si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables à la demande d'autorisation.

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier de l'enquête à la préfecture avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmettra également le rapport et les conclusions au président du tribunal administratif de Limoges.

Si ce délai ne peut pas être respecté un délai supplémentaire pourra être accordé sur demande motivée et après avis du responsable du projet.

ARTICLE 8 : Communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

- à la Préfecture de la Haute-Vienne – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique – 1 rue de la Préfecture à LIMOGES,
- à la mairie de COUZEIX,
- sur le site Internet de la préfecture : www.haute-vienne.gouv.fr Rubrique « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE ».

où ils sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

ARTICLE 9 : Décision au terme de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation d'exploiter assortie de prescriptions à respecter ou un refus.

Cette décision sera prise par un arrêté du préfet de la Haute-Vienne.

ARTICLE 10 : Exécution de l'arrêté.

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, les maires des communes de COUZEIX et CHAPTELAT, le commissaire enquêteur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent

arrêté dont une copie sera adressée au chef de l'unité départementale de la DREAL Nouvelle Aquitaine et au président du tribunal administratif de Limoges.

Limoges , le **26 AVR. 2017**

Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire-Général



Jérôme DECOURS

Enquête publique ICPE du 29 mai au 30 juin 2017
Entreprise REVIPLAST
Transit et broyage de déchets plastiques
non dangereux

PROCES-VERBAL de SYNTHESE

1 - Etat des OBSERVATIONS DU PUBLIC

2 - REPONSE de l'entreprise REVIPLAST du 13 juillet 2017

3 - l'AVIS du Commissaire enquêteur est donné au titre IV du rapport d'enquête publique

Madame Yvonne ZOUZOULAS
Commissaire enquêteur

A Couzeix, le 13 juillet 2017.

*Vos/réf. : Enquête publique du 29 mai 2017 au 29 juin 2017 Nos/réf. :
Procès-verbal du 4 juillet 2017*

Objet : Réponse à la synthèse des observations du publics – Enquête Publique.

Madame,

Pour faire suite aux observations mentionnées dans la synthèse des observations du public, veuillez trouver nos réponses ci-dessous point par point :

1 - Sur le bruit

- les nuisances sont plus importantes que ne l'indique le rapport technique du dossier d'enquête
- les nuisances sonores sont permanentes, de jour comme de nuit « des craquements, de fortes déflagrations »
- le bruit des machines s'entend particulièrement la nuit, à l'intérieur des maisons.
- les bruits sont intenses et répétitifs, ils portent atteinte à la santé des habitants. Les personnes souffrant de problème de santé (cardiaque par exemple) se disent « angoissées ». De plus, les bruits portés par les vents amplifient la nuisance sonore et l'impact sur les habitants.
- les réclamations portent sur l'activité actuelle. L'augmentation de l'activité, que les réclamants ne sont pas en mesure d'évaluer, en toute logique, augmentera les nuisances.
- les nuisances sont confirmées dans la conclusion du rapport de l'autorité environnementale du 27 avril 2017.
- les mesures envisagées (étude impact page 117) sont insuffisantes « installation d'une porte sectionnelle sur l'ouverture principale du bâtiment d'activité ».

Nous ne contestons pas le fait que notre activité génère du bruit et avons pris en compte cet inconvénient en :

- Choissant un lieu d'implantation compatible avec notre activité : une zone d'activité avec un voisinage constitué d'entreprises et donc sans proximité d'habitations
- Faisant réaliser deux études par la société ORFEA acoustique (bureau d'études acoustiques vibrations), une avant la mise en place de la première porte sectionnelle sur le bâtiment, une autre après sa mise place
- Vérifiant ainsi l'efficacité de cette porte sectionnelle : nous sommes en conformité avec la réglementation ICPE en limite de propriété et au niveau de l'habitation la plus proche.

Néanmoins dans un souci d'apaisement, nous avons décidé de monter une deuxième porte sectionnelle sur l'ouverture principale du bâtiment :

- elle devrait être posée dès cette année (d'ici septembre selon le constructeur) et non en 2020 comme indiqué dans le dossier d'enquête
- l'efficacité mesurée de la première porte sectionnelle nous permet de dire que cette dépense de 18 000 € HT permettra encore d'atténuer les émissions de bruit issues du broyage. (mesures prévues par le pétitionnaire jugées pertinentes dans la conclusion du rapport de l'autorité environnementale du 27 avril 2017)
- une fois la porte montée, nous avons prévu une nouvelle étude par la société ORFEA qui fera des mesures et tiendra compte des remarques du public et de l'avis de l'autorité environnementale dans sa méthodologie (notamment pour le choix des points de mesure).

Concernant le niveau d'activité :

- En juin, nous avons produit 300T de broyés ce qui correspond à la moyenne produite dans l'année. Nous n'avons donc rien changé à notre production pendant l'enquête publique, les nuisances étaient donc exactement les mêmes.
- Il n'y a pas et il n'y aura pas d'augmentation de l'activité qui engendrera plus de bruit.

2 – Sur les poussières et les conséquences sur les eaux pluviales et souterraines

- l'activité est effectuée toujours portes ouvertes. Les particules plastiques se dispersent certainement dans l'atmosphère sans passer par la filtration des broyeurs.
- les poussières de broyage et les eaux de ruissellement de l'aire extérieure de stockage génèrent également un risque de pollution des sols et des eaux, même si le dossier d'enquête est rassurant sur ce point.

Nous n'avons pas un système de filtre mais un système de dépoussiérage. Les poussières résultant du broyage sont donc captées à la source et terminent dans des big bags. Il n'y a donc aucun dégagement de poussières vers l'extérieur.

Quant aux eaux de ruissellement, les dispositions ont été prises lors de la construction pour assurer leur gestion sur le site comme l'indique le dossier d'enquête et l'avis de l'autorité environnementale (imperméabilisation des surfaces d'activité, maintien de la propreté du site par nettoyage régulier avec une laveuse, collecte des eaux pluviales et bassin de rétention).

3 - Les habitants demandent que des mesures soient prises pour faire cesser ces nuisances et qu'elles soient précisées dans l'arrêté d'autorisation.

Les demandes sont listées, sans ordre particulier de priorité :

- Le fonctionnement des broyeurs est conditionné à la fermeture des portes sectionnelles,
- si les mouvements d'engins se font vers l'extérieur des bâtiments pendant le fonctionnement des broyeurs, ils doivent se faire par des sas ou un système équivalent,
- l'insonorisation de l'atelier de broyage, si cette mesure ne suffit pas, la limitation des travaux de broyage de 8 h à 18 heures en journée,
- l'isolation de l'entier bâtiment.
- S'agissant des poussières, une demande de contre expertise indépendante par l'Etat est demandée.

4 - Autres observations

- Un habitant de Villageas très gêné – sa maison est à moins de 500 m de l'entreprise - indique que les nuisances sont véritables.

Depuis l'ouverture de l'enquête publique, les nuisances sont, comme par hasard, beaucoup moins présentes (l'entreprise est-elle déjà en période de vacances ?).

- il y a également des odeurs de plastique mais les gens ne savent pas d'où cela vient.

Nous faisons du broyage mécanique, la matière n'est pas fondue, il ne peut donc pas y avoir d'odeurs de plastiques.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Thierry DUFOURCQ
Directeur.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de COUZEIX

La société REVIPLAST, dont le siège social est situé 3 rue Jean Mermoz – Parc d'OCEALIM à COUZEIX, a déposé le 17 juin 2016 et complété le 31 janvier 2017, un dossier de demande à l'effet d'être autorisée à exploiter à la même adresse, une installation de broyage ainsi que de transit de déchets plastiques.

À cet effet, elle est classable sous les rubriques n° 2791 et 2714 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement - régime de l'autorisation.

OUVERTURE D'ENQUETE – DUREE - LIEU D'ENQUETE

Sur la demande formulée par M. le président directeur général, le préfet de la Haute-Vienne a prescrit par arrêté du 26 avril 2017, l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du **lundi 29 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus**, pendant trente-trois jours (33) consécutifs, à la mairie de COUZEIX.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le dossier comprenant une étude d'impact, une étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de COUZEIX, service urbanisme et foncier, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (fermé les lundi après-midi et jeudi après-midi).

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de COUZEIX – service urbanisme et foncier – 176 avenue de Limoges – 87270 COUZEIX ou par voie électronique à l'adresse suivante : epicpe.reviplast-couzeix@laposte.net

Mme Yvonne ZOUZOULAS, responsable du pôle contentieux interrégional à France Télécom, en retraite, a été désignée commissaire enquêteur par décision du vice-président du tribunal administratif du 20 mars 2017. Elle sera présente à la mairie de COUZEIX les :

- lundi 29 mai 2017 de 8 h 30 à 12 h 00
- mercredi 14 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
- vendredi 30 juin 2017 de 14 h 30 à 17 h 30

INFORMATIONS

Les communes concernées par le rayon d'affichage sont : COUZEIX et CHAPTELAT.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de la Haute-Vienne dès la publication du présent avis.

Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale, et le présent avis seront consultables sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr Rubriques « politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « ICPE »).

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse précitée et sur un poste informatique à la préfecture de la Haute-Vienne, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir préalablement à la visite le BPEUP par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00).

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de M. Thierry DUFOURCQ, président directeur général de la société REVIPLAST, au 05 55 09 77 80.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations électroniques du public seront également consultables sur le site Internet de la préfecture : www.haute-vienne.gouv.fr Rubrique « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE ».

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Ses rapport et conclusions seront consultables pendant un an, à la mairie de COUZEIX, à la préfecture de la Haute-Vienne, et sur son site Internet à l'adresse précitée.

DECISION(S) AU TERME DE L'ENQUETE – AUTORITE COMPETENTE

Le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation d'exploiter assortie de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

Avis d'obsèques / Annonces classées

87

SAINT-AMAND-MAGNAZEIX (Champeau)

Jacky et Véronique LATRON, son fils et sa belle-fille ; Alexandre, son petit-fils, Ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Gisèle LATRON
née MOREAU

survenu à l'âge de 94 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 12 mai 2017, à 14 heures, en l'église de Saint-Amand-Magnazeix.

La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine, ainsi que les médecins et les infirmières du CHU de Limoges. PF Bideau, Bessines.

589669

AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS LIMOGES

Mme Léontine MACIA, son épouse ; Mathilde et Georges GOURAUD, ses enfants ; Fanny et Charles, ses petits-enfants, Ainsi que toute sa famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Luis MACIA

survenu à l'âge de 85 ans.
Les obsèques civiles ont eu lieu le mardi 9 mai 2017, dans la plus stricte intimité familiale.

La famille remercie les médecins, ainsi que tout le service gastro-entérologie de la clinique Chénieux pour sa gentillesse et son dévouement.
Service funéraire municipal, Limoges.

589007

ANNONCES OFFICIELLES

Renouvelez vos annonces sur le meilleur des plateformes de diffusion en ligne.
www.centrefrancepublicite.com
www.annoncesofficielles.com
0 826 09 01 02

Par arrêté du Préfet, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne et par arrêté ministériel du 22 décembre 2016 au tarif de 4,15 € hors taxes la ligne.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

Type de marché : fournitures.
Type de procédure : marché à procédure adaptée.
Date de dépôt des offres : le 1^{er} juin 2017, à 17 heures.
Objet du marché : matériels informatiques pour le GROUPE 3L.
Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur : GROUPE 3L, 43, rue Sainte-Anne, BP 834, 87015 Limoges cedex 1.
Contact technique : Mustapha OUAID HOUSSA, 05.55.31.67.85, courrier électronique : m.ouaid@3l.fr
Contact administratif : dossier envoyé sur demande ; Corinne MAZORUAS, IR, 05.55.31.67.27, courrier électronique : da.leson@3l.fr

26347

Besoin de déménager ?
centrefrance

COMMUNE DE MANTAT

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Identification de la collectivité maître d'ouvrage : VILLE DE MANTAT, moir, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, 87140 Mantat, LR, 05.55.53.42.43, fax: 05.55.53.56.28. Mail: commune.mantat@orange.fr
2. Objet du marché : travaux d'aménagement de l'avenue de Belloc.
3. Caractéristiques principales de l'opération
 - Lot n° 1 : voirie
 - 383 ml de bordures
 - 683 ml de pavés gris en alignement ou pour trottoir
 - 938 m² de couche de réglage GRT 0/315 mm
 - 88.5 l de béton bitumineux
 - 980 m² de gravillonnage bitumeux
 - 2.760 m² d'arrosage coulé à froid
 - Collecte des eaux de ruissellement
 - Aménagement d'un plateau sur évier
 - Lot n° 2 : réhabilitation par l'extérieur des réseaux d'assainissement
 - Chemisage de 24 regards de visite
 - 103 chemisages ponctuels par manchon polymérid
4. Mode de passation du marché : marché par procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 avec possibilité de négociation.
5. Délai d'admission : se référer à l'article 2 du règlement de la consultation.
6. Astuciations à produire : se référer à l'article 4 du règlement de la consultation.
7. Critères de Jugement : ce jugement sera effectué dans les conditions prévues par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et selon l'article 5 du règlement de la consultation.
8. Modalités d'obtention du dossier de consultation : le dossier de consultation est uniquement téléchargeable directement sur le site : www.crozetfrances.com
9. Date limite de remise des offres : vendredi 9 juin 2017 à 12 heures en mairie de Mantat.
10. Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : dans le cas contraire, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Limoges, 1, cours Vergennes, 87000 Limoges, LR, 05.55.33.91.55, fax: 05.55.33.91.60. Mail: greffe-ta@limoges.fr
11. Demande de renseignements : bureau d'Etudes INFRALIM, LR, 05.55.52.15.28. Mail: info@infralim.com
12. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 5 mai 2017.

MARCHÉS INFÉRIEURS À 90.000€

SAINT-JULIEN HABITAT, OFFICE PUBLIC

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

ACCORD CADRE DE FOURNITURES COURANTES

Pouvoir adjudicateur : SAINT-JULIEN HABITAT, OFFICE PUBLIC, représenté par Cyril BERRYHAY, directeur général, 61, rue, avenue d'Oradour-sur-Glane, CS 30100, 87203 Saint-Julien Cedex, LR, 05.55.02.15.16, e-mail: contact@sjh.habitat.fr

Objet du marché : marché à bons de commande pour l'achat de fournitures papeteries, peintures/peintures/livres.

Département de publication : 87.

Caractéristiques principales : reus des variantes, options.

Accord cadre avec un montant maximum annuel de 40.000 € et un seul opérateur.

Les conditions et les offres seront entièrement rédigées en langue française.

Astuciations à produire quant aux qualités et capacités du candidat : se référer au RC.

Documents à produire à l'appui des candidatures et des offres : se référer au RC.

Critères d'attribution : se référer au RC.

Type de procédure : procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

Accord-cadre à bons de commande (article 78 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

Méthodes du lot unique : les prestations du marché étant techniquement indissociables et ne permettant pas l'identification de prestations distinctes, elles font l'objet d'un lot unique.

Date de l'accord-cadre : un an, à compter de la notification du marché, avec possibilité de reconduction d'une année.

Conditions de retrait du DCE : les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation à l'adresse suivante : www.saint-julien-habitat.fr, ou par demande écrite auprès de Saint-Julien Habitat.

Conditions de remise des offres : se référer au RC.

Date limite de remise des offres : mardi 29 mai 2017, 12 heures.

Adresse auprès de laquelle des renseignements administratifs ou/et techniques peuvent être obtenus : se référer au RC.

Tribunal compétent : Tribunal administratif de Limoges.

Date du présent avis à la publication : vendredi 5 mai 2017.

26348

VIE DES SOCIÉTÉS

GERONKY GROUP
Société anonyme au capital de 697.648 €
Siège social : 2, rue Colomba, 87000 Limoges
RCS Unogues 479.772.181

AUGMENTATION DU CAPITAL

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2017, il a été pris acte de l'augmentation de capital de la somme de 15.093,20 €.

Le capital social est désormais fixé à la somme de 712.741,20 € divisé en 3.563.706 actions de 0,20 € de valeur nominale chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de Unogues.

26349

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M^{rs} Yves, Emmanuel DUCHASTEAU, notaire à Bessines-sur-Quinpey, le 26 avril 2017, enregistré au service de l'enregistrement de Limoges le 4 mai 2017, référence 2017 H 385.

La société AUTO CONTRÔLE, société à responsabilité limitée au capital de 15.000 €, ayant son siège social à Limoges (Haute-Vienne), 8, rue Pierre-Fermat, identifiée sous le numéro SIREN 383.418.077 et immatriculée au RCS de Limoges, a cédé :

La société CENTRE TECHNIQUE AUTO HABITAT, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 €, ayant son siège social à Mantat (Haute-Vienne), « Champan », identifiée sous le numéro SIREN 818.550.642 et immatriculée au RCS de Limoges.

Un fonds matériel de contrôle technique automobile situé et exploité à Mantat (Haute-Vienne), « Champan ».

Moyennant le prix de cession d'un million euros (700.000 €), s'opposant ainsi :

- six éléments incorporels pour trente-neuf mille quatre cent trente-sept euros et cent cinquante centimes (39.437,36 €) ;
- six éléments corporels pour trente mille cinq cent soixante-deux euros et soixante-quatre centimes (30.562,64 €).

Propriété s'exerce à compter du jour de l'acte.

Les oppositions devront être faites en l'office notarial de M^{rs} Yves, Emmanuel DUCHASTEAU, notaire au domicile est dû dans les dix (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour avis unique.

M^{rs} DUCHASTEAU, notaire.

26350

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

PREMIER DE LA MAIRIE COMMUNE DE COZEIX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
PREMIÈRE INSERTION

La société REVIPLAST, dont le siège social est situé 3, rue Jean-Henri, Parc d'Occéan à Cozeix, a déposé le 17 juin 2016 et complété le 31 janvier 2017, un dossier de demande d'effet d'Étude autorisée à exploiter à la même adresse, une installation de broyage ainsi que de transfert de déchets plastiques.

Cet effet, est déposable sous les rubriques n° 2791 et 2714 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, régime de l'autorisation.

Ouverture d'enquête, durée, lieu d'enquête : sur la demande formulée par M. le Président-Directeur Général, le préfet de la Haute-Vienne a prescrite, par arrêté du 26 avril 2017, l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du mardi 23 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus, pendant trente-trois jours (13) consécutifs, à la mairie de Cozeix.

Consultation du dossier, observations du public, perceptions du commissaire enquêteur : le dossier comprend une étude d'impact, une étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale sera déposée à la mairie de Cozeix, service urbanisme et forçage, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service au public, soit du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf les lundi après-midi et jeudi après-midi).

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cozeix, service urbanisme et forçage, 176, avenue de Limoges, 87270 Cozeix ou par voie électronique à l'adresse suivante : epique.reviplast.cozeix@laposte.net

M^{rs} Yvonne ZOUZOUAS, responsable du pôle contentieux interdépartemental à France Habitat, en qualité de président de la commission enquêteur par décision du maire de la commune administrative du 20 mars 2017. Elle sera présente à la mairie de Cozeix les :

- mardi 23 mai 2017 de 8 h 30 à 12 heures.
- mercredi 14 juin 2017 de 14 heures à 17 heures.
- vendredi 30 juin 2017 de 14 h 30 à 17 h 30.

Informations : les communes concernées par le rayon d'affichage sont Cozeix et Chepelet.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de la Haute-Vienne dès la publication du présent avis.

Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale, et le présent avis seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr), rubriques « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « KPE ».

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse précitée et sur un poste informatique à la préfecture de la Haute-Vienne, bureau des procédures environnementales et de l'ISRE publique (EPPIU), 1, rue de la Préfecture, accès rue Desaix-Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (le mardi d'une pièce d'identité et présente préalablement à la visite le REPUP par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05.55.44.18.00).

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de M. Thierry DUFOURCOU, président directeur général de la société REVIPLAST, au 05.55.09.77.80.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations électroniques du public seront également consultables sur le site internet de la préfecture : www.haute-vienne.gouv.fr Rubrique « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « KPE ».

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Ses rapport et conclusions seront consultables pendant en on, à la mairie de Cozeix, à la préfecture de la Haute-Vienne, et sur son site internet à l'adresse précitée.

Décision (s) ou terme de l'enquête, autorité compétente : le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation d'exploiter, soit par un arrêté d'autorisation d'exploiter assortie de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

26351



Pour vos annonces officielles

L'insertion dans
• La presse locale
• La presse nationale
• La presse spécialisée
L'assurance d'une exécution rapide et efficace

C'EST NOTRE METIER

CentreFrance
Publicité

Service annonces officielles, un seul interlocuteur

Tél. 0826 09 01 02*

annoncesofficielles@centrefrance.com

centrefrancepublicite.com

LE POPULAIRE DU CENTRE

15, rue du Général-Gabran - 87000 Limoges (Cénes)
Tél. 05.55.58.58.60 - Fax 05.55.58.58.79 - 07 659 80 110005
51 ou capital de 73.05,53 €

Président et Directeur de la publication : M. Nicolas CORNEAU

Directeur général : M. Didier MARTINEZ

Rédacteur en chef : M. Pascal RATINAUD

Principales activités : 54 la publicité

Appartenance Groupe Centre France

Tirage D.D. 2015 : 41247 exemplaires

Commission paritaire n° 0320 C 6627 - ISSN : 1544-4166

PUBLICITÉ LOCALE

CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, 15, rue du Général-Gabran, BP 418, 87000 Limoges Cedex 1, LR, 05.55.58.57.01 et dans les agences de Cozeix, Rive, Tulle.

- Publicité commerciale : LR, 05.55.58.57.10.

- Annonces officielles : LR, 05.55.58.57.02.

- Publicité non commerciales : LR, 05.55.58.57.01.

PUBLICITÉ NATIONALE

(commerciales, annonces classées, services et professions) :

CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, avenue de la Bourgeoisière 91515 Boissy-le-Caen

88 boulevard de la République - LR, 05.55.34.21.23

05 55 58 57 02

CentreFrance

Le journal a été imprimé sur du papier recyclé ou certifié issu de forêts gérées durablement. Ce papier a été fabriqué en France, en Espagne ou au Canada.

Hvi

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE COUZEIX
1^{er} Insertion

La société REVIPLAST, dont le siège social est situé 3, rue Jean-Mermoz - Parc d'Océanil à Couzeix, a déposé le 17 juin 2016 et complété le 31 janvier 2017, un dossier de demande à l'effet d'être autorisée à exploiter à la même adresse, une installation de broyage ainsi que de transit de déchets plastiques.

A cet effet, elle est classée sous les rubriques n° 2791 et 2714 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement - régime de l'autorisation.

Ouverture d'enquête - Durée - Lieu d'enquête :

Sur la demande formulée par M. le Président Directeur Général, le Préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté du 26 avril 2017, l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du mardi 29 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus, pendant trente-trois jours (33) consécutifs, à la mairie de Couzeix.

Consultation du dossier - Observations du public - Permanences du commissaire enquêteur :

Le dossier comprenant une étude d'impact, une étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de Couzeix, service urbanisme et foncier, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituellement d'ouverture de ce service au public, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (fermé les lundis après-midi et jeudi après-midi).

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de Couzeix - service urbanisme et foncier - 176, avenue de Limoges, 87270 Couzeix ou par voie électronique à l'adresse suivante : epicpe.reviplast-couzeix@laposte.net

Mme Yvonne ZOUZOUAS, en retraite, a été désignée commissaire enquêteur par décision du vice-président du tribunal administratif du 20 mars 2017. Elle sera présente à la mairie de Couzeix les :

- Lundi 29 mai 2017 de 8 h 30 à 12 h ;
- Mercredi 14 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h ;
- Vendredi 30 juin 2017 de 14 h 30 à 17 h 30.

Informations :

Les communes concernées par la rayon d'affichage sont : Couzeix et Chapteuil.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de la Haute-Vienne dès la publication du présent avis.

Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers, l'avis de l'autorité environnementale et l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale, et le présent avis seront consultables sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr) Rubrique « Polluants chimiques », « Environnement », « Risques naturels et technologiques », « ICPE ».

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse précitée et sur un poste informatique à la préfecture de la Haute-Vienne, Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique (BPEUP), 1, rue de la Préfecture, accueil rue Daniel-Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituellement d'ouverture des bureaux au public (sauf en cas de pièces d'identité et prévus préalablement à la visite BPEUP par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05.55.44.18.00).

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de M. Thierry DUFOURCO, Président Directeur Général de la société REVIPLAST, au 05.55.09.77.80.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations électroniques du public seront également consultables sur le site Internet de la préfecture : www.haute-vienne.gouv.fr Rubrique « Polluants chimiques », « Environnement », « Risques naturels et technologiques », « ICPE ».

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions. Ses rapport et conclusions seront consultables pendant un an, à la mairie de Couzeix, à la préfecture de la Haute-Vienne, et sur son site Internet à l'adresse précitée.

Décision(s) au terme de l'enquête - Autorité compétente :

Le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation d'exploiter assortie de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 09/05/2017, constitution de la SAS GLYCINE 24, - Capital fixe à 6.000 euros. - Siège social : 3, place du Général-de-Gaulle, 24310 Brantôme. - Objet social : La vente au détail de fleurs, plantes, compositions florales, articles de décoration, carters, articles funéraires, livraisons à domicile, cours de compositions florales. - Présidente : Mme Elsa Clara BESSE, demeurant Les Roches, 24310 Brantôme. - Directrice générale : Mlle Sandy ALBERTINI, demeurant La Colte, 24320 Vertillac et Mme Evelynne TISEUL, demeurant Moulin de Puygombert, Léguliac-de-Cercles (24340). - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou qu'il détient d'actions. - Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Périgueux.

COMMUNE DE COUZEIX (HAUTE-VIENNE)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de déclassement de la parcelle cadastrée section EK n°289 sur le lotissement «Le Vert Vallons»

Par arrêté municipal n° 62U2017, en date du 5 mai 2017, Monsieur le Maire de la Commune de Couzeix (87270), a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclassement de la parcelle cadastrée section EK n° 289 sur le lotissement «Le Vert Vallons».

Monsieur Guy JOUSSAIN, ingénieur territorial en retraite, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Couzeix, du samedi 27 mai 2017 au samedi 10 juin 2017 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs, les samedis de 9 h 30 à 12 h et du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Couzeix le samedi 27 mai 2017 de 9 h 30 à 12 h, le mercredi 31 mai 2017 de 14 h à 16 h et le samedi 10 juin 2017 de 9 h 30 à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courriel à transmettre à M. le Commissaire enquêteur, Mairie de Couzeix, 176, avenue de Limoges, 87270 Couzeix.

CLN CONSULT - Avocats - Conseils en Droit Fiscal
46, rue Louis-Plan, 31500 Toulouse

SOUKHA - Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 €
Siège social : 65, rue du Président-Wilson à Périgueux (24000)
608 581 105 RCS Périgueux

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à Périgueux du 28/04/2017, enregistré au SIE de Périgueux le 03/05/2017, bordereau 2017/325 Case 4 Ext 794, la société DE LA VIGNE, SARL, au capital de 7.700 €, dont le siège social est 65, rue du Président-Wilson à Périgueux (24), immatriculée au RCS de Périgueux sous le numéro 438 208 217, représentée par sa gérante Mme Nancy AUPERT, a cédé à la société SOUKHA, SARL au capital de 50.000 €, immatriculée au RCS de Périgueux sous le numéro 508 581 105, représentée par ses cogérants Mme Florence MANIER et M. Didier MANIER, un fonds de commerce de détail à emporter de vins, bières, spiritueux et autres boissons, de tous objets et matériels se rapportant à la cave, sis et exploité 65, rue du Président-Wilson à Périgueux (24), moyennant le prix de 330.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/05/2017.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet AGORA JURIS de Me Sophie SOULIER s/s 1, rue Max-Barel, 24760 Boulazac.

Par acte du 15/03/2017 les associés de la SARL SOUKHA ont décidé, au jour de la réalisation définitive de l'acquisition susvisée :

- de transférer le siège social du Le Jaulet, Le Change, 24640 Bassillac-et-Aberoches au 65, rue du Président-Wilson à Périgueux (24000) et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence ;
- de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, l'objet étant ainsi devenu à titre principal : l'activité de caviste consistant d'une part, en la vente à emporter au détail de vins et spiritueux, bières, produits d'épicerie (secs et frais), de tous objets se rapportant à la cave et de tous produits alimentaires à destination des particuliers et, d'autre part, en la vente de ces mêmes produits en gros ou demi-gros à destination de professionnels.

La réalisation de ces modifications, intervenue le 01/05/2017, a été constatée le 02/05/2017 par décision de Mme Florence MANIER, gérante d'abord habilitée à cet effet.

Pour avis, La Gérance.

LOTO MERCREDI 10 MAI 2017

12 20 22 30 43 9

JOKERS 7 506 269

1 232 3630 8 8326 4240 10 4064 7367 11 3594 3188 12 7230 3944
13 0674 7188 14 2148 4783 15 0751 6584 16 7680 6937 17 6554 6912

Résultats et Informations : www.loto.fr 61 113

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non autorisé)

Keno Tirages du MERCREDI 10 MAI 2017

6 7 16 18 21 27 28 31 33 36
41 44 47 52 53 54 60 65 67 69

JOKERS 7 506 269

Résultats et Informations : www.keno.fr

10 14 21 22 24 27 30 34 36 38
40 46 48 54 55 58 59 64 67 68

JOKERS 7 506 269

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non autorisé)

Petites Annonces de L'ECHO

OFFRE D'EMPLOI

SOCIETE DE DIFFUSION recherche **COMMERCIAL H/F** dans le secteur de la presse

Poste à pourvoir en mai sur les départements 19, 23, 24 et 87. Ecire au journal qui transmettra.

4599-1

IMMOBILIER

A VENDRE maison d'habitation de 52 m² habitable sur 2 niveaux, sise 24, rue de Fontaubert à Limoges composée de 2 pièces principales. Jardin à l'arrière. Surface cadastrale 108 m². DPE E.

Prix localiste Limoges habitât : 49.800 €
Prix public : 62.000 €
Limoges Habitât 06 65 43 46 00

L'ECHO

Renseignements :

Petites annonces
Tél. 05 55 04 49 70

Avis de décès
Tél. 05 55 04 49 99
Fax : 05 55 04 49 71
obseques@l-echo.fr

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Retrouvez toutes nos annonces sur : francemarchés.com

Le plus grand marché public de France
www.francemarchés.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires pour les départements 87, 19, 23, 24

Renseignements au 05 55 04 49 70 / fax 05 55 04 49 71
ou légal@l-echo.fr

L'ECHO

CEPAR 10970C/9976
ISSN 0151-8224 (Imprimé)
ISSN 12491-9177 (En ligne)
219 Rue Général-Henri-Girard
BP1582 87022 Limoges Cedex 2

Publicité commerciale, administrative et autres annonces extra-locales
116 SAS
101 Boulevard Murat - CS 51174
67111 Paris Cedex 16
Tél. 01 80 48 53 66
Fax. 01 80 48 52 84

Compôté et imprimé par des ateliers spécialisés
www.l-echo.fr
14 Rue G.H. Gorceix
87011 LIMOGES CEDEX 2
Edition : société Nouvelle Eclair
Midi-Pyrénées (SNEM)
9 Rue G.H. Gorceix - BP 1582
87011 LIMOGES CEDEX 2
SARL au capital de 157.000 Euro

QUOTIDIEN REGIONAL D'INFORMATION
Directeur : Christian AUDOUIN

Le journal a été imprimé sur du papier porteur de l'Écolabel européen sous le numéro F137/01 fabriqué en France, avec un taux de fibres recyclées de 100% et une eutrophication P10t de 0,011 kg/tonne de papier.

Annonces classées

17

ANNONCES OFFICIELLES

Retrouvez nos annonces et nos plateformes de diffusion sur :

www.centreofficelles.com

francemarchés.com

Renseignements : 0 825 09 01 02

Partenaires du Centre France Journal est habitué de la publication des annonces légales et judiciaires de l'ensemble du département de la Haute-Vienne et par ailleurs édité le 22 décembre 2016 au tarif de 4,15 € hors taxes la ligne.

AVIS D'ATTRIBUTION

Ville de COUZEIX

AVIS D'ATTRIBUTION

- Collectivité : COMMUNE DE COUZEIX, 116, avenue de Limoges, 87270 Couzeix.
- Objet du marché : marché public de maîtrise d'œuvre, mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'ouvrage suivant : "réhabilitation du couzeix".
- Attribution du marché : AARIR, 78, avenue Aristide-Brind, 94240 L'Hoyles-Roses, tél. 01.46.64.35.53, fax: 01.45.47.90.44. Mail : archimirosp@ymail.com
- Montant du marché

Taux de rémunération : 5,94 %.

Totale provision de rémunération total : 109.890 € HT soit 131.868 € TTC réparti comme suit :

- Tiranche ferme : 89.200 € HT soit 106.910 € TTC.
- Tiranche optionnelle n° 1 : 6.574,39 € HT soit 7.889,27 € TTC.
- Tiranche optionnelle n° 2 : 14.215,61 € HT soit 17.058,73 € TTC.

Date d'envoi à la publication : 29 mai 2017.

VIETES SOCIETES

SARL TRANS EURO LOGISTIQUE
59, avenue Charles-de-Gaulle
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
RCS de Limoges 437.933.786

AVIS DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée générale ordinaire en date du 31 janvier 2017 a nommé, à compter du même jour, en qualité de commissaires aux comptes titulaire et suppléant :

Commissaire aux comptes titulaire : SA COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, 9, allée de Serr, 33072 Bordeaux Cedex, représentée par M. Jean-Marc MAJUTE.

Commissaire aux comptes suppléant : SA COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, 9, allée de Serr, 33072 Bordeaux Cedex, représentée par M. YVES-ROSE LEYQUE.

Pour avis et mention.

INSERTION-CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M^{re} Stéphanie FAUCERON, notaire assésé à Limoges, le 19 mai 2017, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement limoges le 24 mai 2017, dossier n° 2017/2176, référence 2017/105.

La société dénommée HTF, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 15.000 €, dont le siège est à Limoges (87100), 4, avenue de Turenne, Identifiée au SIREN sous le numéro 482.362.811 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Limoges.

A vendu à la société dénommée ANCHELIANE, société par actions simplifiée au capital de 15.000 €, dont le siège est à Limoges (87100), 2, avenue de Turenne, Identifiée au SIREN sous le numéro 818.685.636 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Limoges.

Le fonds de commerce d'hôtel, restaurant, bar sis à Limoges (87100), 2, avenue de Turenne, lui appartenant, connu sous le nom commercial HOTEL ANCHEAU, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Limoges sous le numéro 482.362.811.

Moyennant le prix de 60.000 €, s'appliquent aux éléments incorporés pour 45.000 € et au matériel pour 15.000 €.

Le transfert de propriété a eu lieu le 19 mai 2017 et le transfert de jouissance a été fixé à compter du rattachement du 1^{er} mai 2017.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix (10) jours de la date en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de M^{re} Poline GARNAUD, notaire à Limoges (Haute-Vienne), 20, boulevard Victor-Hugo, où domicile a été élu et ce effet.

Pour insertion.

Le notaire.

ANNONCES LEGALES ET ADMINISTRATIVES

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

COMMUNE DE COUZEIX

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DEUXIEME INSERTION

Il est rappelé que la société REYPLAST, dont le siège social est situé 3, rue Jean-Hermot, parc d'Occéan à Couzeix, a déposé le 17 juin 2016 et complété le 31 janvier 2017, un dossier de demande à l'effet d'être autorisée à exploiter à la même adresse, une installation de broyage d'objets que de tronçonnage de déchets plastiques.

A cet effet, elle est classée sous les rubriques n° 2791 et 2714 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, régime de l'autorisation.

Ouverture d'enquête, durée, lieu d'enquête : sur la demande formée par M. le Président-Directeur général, le préfet de la Haute-Vienne a prescrit par arrêté du 26 avril 2017, l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du lundi 29 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus, pendant trente-trois (33) jours consécutifs, à la mairie de Couzeix.

Consultation du dossier, observations du public, permanences du commissaire enquêteur : le dossier comprenant une étude d'impact, une étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de Couzeix, service urbanisme et forêts, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service au public, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 (fermé les khalas après midi et jours olympiques).

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Couzeix, service urbanisme et forêts, 116, avenue de Limoges, 87270 Couzeix, ou par voie électronique à l'adresse suivante : epkpe-reyplast.couzeix@laposte.net

Mme Yvonne ZOUZOUAS, responsable du pôle contentieux interrégional à France Télécom en retraite, a été désignée commissaire enquêteur par décision du vice-président du tribunal administratif du 20 mars 2017. Elle sera présente à la mairie de Couzeix, les :

- lundi 29 mai 2017, de 8 h 30 à 12 heures ;
- mercredi 14 juin 2017, de 14 heures à 17 heures ;
- vendredi 30 juin 2017, de 14 h 30 à 17 h 30.

Informations : les communes concernées par le rayon d'affichage sont Couzeix et Chaptelat.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de la Haute-Vienne, dès la publication du présent avis.

Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale et le présent avis seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr/rubriques-politiques-publiques), « environnement, risques naturels et technologiques », « ICPE ».

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne, à l'adresse précitée et sur un poste informatique à la préfecture de la Haute-Vienne, bureau des procédures environnementales et de l'énergie publique (BPEUP), 1, rue de la Préfecture, ancien rue Dorville-Lamotte, à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (le matin d'une pièce d'identité et présenté préalablement à la visite le BPEUP par l'intermédiaire du standard de la préfecture, au 05.55.44.18.00).

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de M. Thierry DUCOUSSON, président-directeur général de la société REYPLAST, au 05.55.09.77.00.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations électroniques du public seront également consultables sur le site internet de la préfecture : www.haute-vienne.gouv.fr rubrique « politiques publiques », « environnement risques naturels et technologiques », « ICPE ».

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : le commissaire enquêteur dépose d'un délai de trente (30) jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Ses rapport et conclusions seront consultables pendant un (1) an à la mairie de Couzeix, à la préfecture de la Haute-Vienne et sur son site internet à l'adresse précitée.

Décision(s) au terme de l'enquête, autorité compétente : le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée soit par un arrêté d'autorisation d'exploiter assortie de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

PETITES ANNONCES

Retrouvez nos annonces sur :

www.centreimm.com

www.centreautos.com

www.centreemploi.com

Votre petite annonce par téléphone au :

0 825 818 818

BONNES AFFAIRES

AGRICULTURE

VEND EPEANDEUR Deguil-loume, S.7.T, BE, équipé röllange, plateau, échelle, ridelles hautes pour vrac, 4.000 €. - Tél. 06.61.99.11.73. - 274502



SOCIÉTÉ EXPLOITATION FORESTIÈRE achète bois sur pied à exploiter, S. 53976430800018. - SAS MEM, t.él. 06.99.19.47.66 ou m.e.m.f.o.rets@gmail.com 264379

BONNES AFFAIRES

AGENCES



X OCEANE, 45 a., aime la vie et l'amour, seule depuis 1 an, ch. H mature pour moments romantiques et intensifs. - HD, tél. 0895.69.13.24, 0.80 €/m n, RC 424818615 272094



X MARIE, 40 a., stressée par son travail et nouvelle Id, ch. M. pr décompresser, trouver l'amour. - EMI, tél. 0895.69.10.16, 0.80 €/m n, RC 424818615 272038

BONNES AFFAIRES

DIVERS

IMPORTANTES ARRIVAGES, vêtements travail et loisirs, chaussures été, peinture professionnelle, revêtements de sol, coupons maquettes, laines cirées, bulle-gomme, linge de maison, petits meubles, tapis, carpettes, ampoules éco, coussins, fils à tricoter, montres, pendules, articles de décoration, cadres, tableaux, etc, choix immenses à petits prix, soldes, déstock literie et sur-mesure, facilités de paiement, livraisons, ouvert dimanche, fermé lundi. - IMPORT ENTRE-POP, route des Bardys, Le-Palais-sur-Vienne, tél. 05.55.35.22.21 www.Importentrepot.fr 274543

BONNES AFFAIRES

MARIAGES RENCONTRES



X ESTELLE, 37 ans, aime la vie et l'aventure, dispo pr H même profil pour aventure et vie à deux. - HD, tél. 0895.69.40.36, 0.80 €/m n, RC 424818615 272080

BONNES AFFAIRES

MARIAGES RENCONTRES



LE BOHNEUR, c'est simple comme un coup de fil, appellez vite. - UNICOURS, tél. 06.37.36.79.50, 788953453. 268703

BONNES AFFAIRES

AGENCES

LAURA, brune 24 ans, cherche homme galant, aimant féminité et l'amour à partager. - H C, tél. 04.86.80.03.77, RC 530186432. 273138

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS

Dénomination et adresse du maître d'ouvrage : ODHAC 87, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, 4, rue Robert-Schuman, 87170 Isle, tél. 05.55.05.42.00, fax : 05.55.05.42.32. Courriel : marches@odhac87.fr

Activité économique du pouvoir adjudicateur : logement et développement collectif.

Objet : remplacement de consultations, plomberie, sonotubes, 2017.

Titulaires des marchés attribués le 18 mai 2017

- Lot n° 1 : SARL BARCEI, 73, avenue de l'Occéanie, 87630 St-Etienne pour un montant de 86.355,94 € HT.
- Lot n° 2 : SECER SAS, 50, route de Limoges, 87300 Belloc pour un montant de 51.055,40 € HT.
- Lot n° 3 : SARL BARCEI, 73, avenue de l'Occéanie, 87630 St-Etienne pour un montant de 63.937,76 € HT.
- Lot n° 4 : AVS SA, ZA de Soumagne, 87400 Saint-Léonard-de-Noblat pour un montant de 75.022,79 € HT.
- Lot n° 5 : SECER SAS, 50, route de Limoges, 87300 Belloc pour un montant de 31.364,66 € HT.
- Lot n° 6 : AVS SA, ZA de Soumagne, 87400 Saint-Léonard-de-Noblat pour un montant de 27.811,47 € HT.

Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif, 1, cours Vergnaud, 87000 Limoges, tél. 05.55.33.91.55, fax : 05.55.33.91.60, e-mail : greffe-to-limoges@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 29 mai 2017.

AVIS DE CONVOCATION

L'assemblée générale mixte de la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne se tiendra le 15 juin 2017, à 18 h 30, salle du temps libre-Limoges, esplanade Bioparc, 87000 Limoges, à l'effet de débiter sur l'ordre du jour suivant :

À l'ordre ordinaire :

- Rapport moral et rapport d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Approbation du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire.
- Remplacement du mandat du commissaire aux comptes suppléant.
- Approbation de la cooptation de M^{me} Sylvie JOLIVET en remplacement de M. Jean-François GUIRET.

À l'ordre extraordinaire :

- Ratification globale des statuts de l'association.
- Ratification globale du règlement intérieur de l'association.

Nous vous rappelons :

- que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont consultables au siège de l'association ;
- que seuls les personnes à jour de leur cotisation pour l'année 2017 pourront participer aux votes ;
- qu'il convient de se munir de sa carte d'adhésion ;
- qu'un seul pouvoir par personne sera pris en compte.

Nous vous attendons nombreux et vous remercions pour votre engagement et l'aide précieuse que vous nous apportez.

Le président, Guy DOMIART.

AVIS DE CONVOCATION

Le notaire.

Groupes Centre France

Besoin de déménager ?

Retrouvez toutes nos annonces sur centreimm.com

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
Installations classées pour la protection de l'environnement
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE COUZEIX
2^e Insertion

Il est rappelé que la société REVIPLAST, dont le siège social est situé 3, rue Jean-Mermoz, Parc d'Océalim à Couzeix, a déposé le 17 juin 2016 et complété le 31 janvier 2017, un dossier de demande à l'effet d'être autorisée à exploiter à la même adresse, une installation de broyage ainsi que de transit de déchets plastiques.

A cet effet, elle est classable sous les rubriques n° 2791 et 2714 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement - régime de l'autorisation.

Ouverture d'enquête - Durée - Lieu d'enquête :
Sur la demande formulée par M. le Président Directeur Général, le Préfet de la Haute-Vienne a prescrit par arrêté du 26 avril 2017, l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du lundi 29 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus, pendant trente-trois jours (33) consécutifs, à la mairie de Couzeix.

Consultation du dossier - Observations du public - Permanences du commissaire enquêteur :

Le dossier comprenant une étude d'impact, une étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de Couzeix, service urbanisme et foncier, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service au public, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30 (fermé les lundi après-midi et jeudi après-midi).

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de Couzeix - service urbanisme et foncier - 176, avenue de Limoges, 87270 Couzeix ou par voie électronique à l'adresse suivante: epcpe.reviplast-couzeix@laposte.net

Mme Yvonne ZOUZOUAS, responsable du pôle contenus inter-régionaux à France Télécom, en retraite, a été désignée commissaire enquêteur par décision du vice-président du tribunal administratif du 20 mars 2017. Elle sera présente à la mairie de Couzeix les :

- Lundi 29 mai 2017 de 8 h 30 à 12 h.
- Mercredi 14 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h.
- Vendredi 30 juin 2017 de 14 h 30 à 17 h 30.

Informations :
Les communes concernées par le rayon d'affichage sont: Couzeix et Chapelet.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de la Haute-Vienne dès la publication du présent avis.

Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale, et le présent avis seront consultables sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne ([www.haute-vienne.gouv.fr/Rubriques «politiques publiques»](http://www.haute-vienne.gouv.fr/Rubriques%20politiques%20publiques), «Environnement, risques naturels et technologiques», «ICPE»).

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site Internet de la Préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse précitée et

sur un poste informatique à la préfecture de la Haute-Vienne, Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique (BPEUP), 1, rue de la Préfecture, accueil rue Daniel-Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (sauf le muni d'une pièce d'identité et présent préalablement à la visite le BPEUP par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05.55.44.18.00).

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de M. Thierry DUFOURCO, Président Directeur Général de la société REVIPLAST, au 05.55.09.77.80.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations électroniques du public seront également consultables sur le site Internet de la préfecture : [www.haute-vienne.gouv.fr/Rubrique «Politiques Publiques»](http://www.haute-vienne.gouv.fr/Rubrique%20Politiques%20Publiques), «Environnement risques naturels et technologiques», «ICPE».

Consulter le rapport des conclusions du commissaire enquêteur :
Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions. Ses rapport et conclusions seront consultables pendant un an, à la mairie de Couzeix, à la Préfecture de la Haute-Vienne, et sur son site Internet à l'adresse précitée.

Décision(s) au terme de l'enquête - Autorité compétente :
Le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation d'exploiter assortie de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : - Dénomination : PAVIS Viandes. - Capital : 300 euros. - Siège : 7, Chaud, 23170 Nouhant. - Objet : La boucherie sous toutes ses formes, itinérante en ligne ou sédentaire. Charcuterie, traiteur, épicerie, achat/vente au détail et en gros. Expédition de viandes, marchands de bœufs, salaisons, désosseur pareur, prestataire de services, formations, audits, conseils. Plats préparés à emporter, la production et la vente de toutes denrées complémentaires et connexes. L'exécution de toutes prestations de services y est relative. La vente, le courrage, la fabrication de tous matériels, logiciels, livres, produits et accessoires s'y rapportant. - Durée : 99 ans. - Président : M. PAVIS Michel, 7, Chaud, 23170 Nouhant. - La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. - RCS : Guéret.

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Retrouvez toutes nos annonces sur : francemarchés.com
La plus grande marketplace de France
www.francemarchés.com
Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et officielles pour les départements 67, 19, 23, 24, 33, 47, 55, 63, 64, 70, 77, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 99.

Petites Annonces de L'ECHO

OFFRE D'EMPLOI

SOCIETE DE DIFFUSION recherche COMMERCIAL H/F dans le secteur de la presse

Poste à pourvoir en juin sur les départements 19, 23, 24 et 87. Ecrire au journal qui transmettra.

4999-1

Keno Tirages du MERCREDI 31 MAI 2017

MICHEL: 5 9 14 18 24 26 27 36 37 38
41 43 44 46 51 53 56 59 66 68

Multiplicateur x2 JOKER: 9 697 008

Résultats et Informations: www.keno.com

SOIT: 2 3 4 10 15 16 21 28 31 32
40 43 47 53 56 57 61 62 66 68

Multiplicateur x3 JOKER: 8 587 432

LOTO MERCREDI 31 MAI 2017

CHANCE

JOKER: 8 587 432

Résultats et Informations: www.loto.com

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 74 15 13 (appel sans surcoût)

L'ECHO

CP PAP: 092067776
ISSN: 0151-8014 (imprime)
ISSN: 2491-2077 (en ligne)
29 rue Claude-Henri-Gorceix
BP 1582 87022 LIMOGES Cedex 9

LIMOGES: 05.55.04.97.97
Fax: 05.55.04.49.78
TULLE: 05.55.24.72.75
Fax: 05.35.54.66.76
CHATEAUBOUX: 05.46.05.86
Fax: 05.35.54.66.79
PENGEUX: 05.55.53.4.44
Fax: 05.35.54.66.78
GOMBERG: 05.55.61.91.10
Fax: 05.35.54.66.77

QUOTIDIEN REGIONAL
D'INFORMATION
Directeur: Christian AUDOUIN

Publicité locale
Service Publicité
29 rue C.H.Gorceix
BP 1582 - 87022 LIMOGES Cedex 9
Tél: 05.55.04.49.79

Publicité commerciale extra-régionale
et messages sponsorisés en France
366 SAS
101, rue Jean-Jacques Laffont - CS 51724
75711 Paris Cedex 16
Tel: 01.80.48.93.64
Fax: 01.80.48.92.06

Composé et imprimé
par des ateliers syndiqués

Imprimeur: RDE
24 rue C.H.Gorceix
87022 LIMOGES CEDEX 9
E-mail: Service@rde.com
Marschère (NEM)
29 rue C.H.Gorceix - BP 1582
87022 LIMOGES CEDEX 9
SARL au capital de 252.000 Euro

Gérant, directeur de la publication: Olivier HOUEVROUX

Ce journal a été imprimé sur du papier issu de l'écolabel européen sous le numéro FSC C01371 fabriqué en France, avec un taux de fibres recyclées de 100% et une certification FSC de 0,011 kg/tonne de papier.

L'ECHO

5 EDITIONS pour être au plus près et donner du sens à l'info

LA POP MONDIE
Mort d'un

CASSE DU CODE DU TR
Le rejet s'enra

vous êtes sourds?

Le travail, la colère reste forte

Le GSP sans présidence

Le Sport

pour le public

l-echo.info

L'ECHO - 19 - Jeudi 1 juin 2017

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
Installations classées pour la protection de l'environnement
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE COUZEIX
1^{er} Insertion

La société REVPLAST, dont le siège social est situé 3, rue Jean-Mermoz - Parc d'Occéan à Couzeix, a déposé le 17 juin 2016 et complété le 31 janvier 2017, un dossier de demande à l'effet d'être autorisée à exploiter à la même adresse, une installation de broyage ainsi que de transit de déchets plastiques.

A cet effet, elle est classable sous les rubriques n° 2791 et 2714 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement - régime de l'autorisation.
Ouverture d'enquête - Durée - Lieu d'enquête :
Sur la demande formulée par M. le Président Directeur Général, le Préfet de la Haute-Vienne a décidé par arrêté du 26 avril 2017, l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du lundi 29 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus, pendant trente-trois jours (33) consécutifs, à la mairie de Couzeix.

Consultation du dossier - Observations du public - Permanences du commissaire enquêteur :
Le dossier comprenant une étude d'impact, une étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de Couzeix, service urbanisme et foncier, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service au public, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (fermé les lundi après-midi et jeudi après-midi).

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de Couzeix - service urbanisme et foncier - 17, avenue de Couzeix, service urbanisme et foncier au vole électronique à l'adresse suivante : apc@revplast-couzeix.fr ou par voie électronique à l'adresse suivante : apc@revplast-couzeix.fr
Mme Yvonne ZOUZOUAS, responsable du pôle contentieux interrégional à France Télécom, en retraite, a été désignée commissaire enquêteur par décision du vice-président du Tribunal administratif du 20 mars 2017. Elle sera présente à la mairie de Couzeix les :

- Lundi 29 mai 2017 de 8 h 30 à 12 h ;
- Mercredi 14 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h ;
- Vendredi 30 juin 2017 de 14 h 30 à 17 h 30.

Informations :
Les communes concernées par le rayon d'affichage sont : Couzeix et Chapelet.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de la Haute-Vienne dès la publication du présent avis.
Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale, et le présent avis seront consultables sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr) Rubriques «Pollutions publiques», «Environnement, risques naturels et technologiques» (ICPE).

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne. Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique (BPEUP) - 1, rue de la Préfecture, accueil rue Daniel-Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et présenter préalablement à la vue le BPEUP par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05.55.44.18.00).

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de M. Thierry DUFOURCO, Président Directeur Général de la société REVPLAST, au 05.55.09.77.80.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations électroniques du public seront également consultables sur le site Internet de la préfecture : www.haute-vienne.gouv.fr Rubrique «Pollutions Publiques», «Environnement, risques naturels et technologiques», «ICPE».

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :
Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions. Ses rapports et conclusions seront consultables pendant un an, à la mairie de Couzeix, à la préfecture de la Haute-Vienne, et sur son site Internet à l'adresse précitée.
Déclaration(s) au terme de l'enquête - Autorité compétente :
Le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation d'exploiter assortie de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 09/05/2017, constitution de la SAS GLYCINE 24.
- Capital fixe : 6.900 euros. - Siège social : 3, place du Général-de-Gaulle, 24310 Brantôme. - Objet social : la vente au détail de fleurs, plantes, compositions florales, articles de décoration, cadeaux, articles funéraires, livraisons à domicile, cours de compositions florales. - Présidente : Mme Elsa Clara BESSE, demeurant Les Roches, 24310 Brantôme. - Directrice générales : Mme Sandy ALBERTINI, demeurant La Colle, 24320 Vertillac et Mme Evlynie TISSEUIL, demeurant Moulin de Puygombert, Légulliac-de-Corcelles (24400). - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. - Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Périgueux.

COMMUNE DE COUZEIX (HAUTE-VIENNE)
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de déclassement de la parcelle cadastrée section EK n°289 sur le lotissement «Le Vert Vallon»

Par arrêté municipal n° 62U2017, en date du 5 mai 2017, Monsieur le Maire de la Commune de Couzeix (87270), a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclassement de la parcelle cadastrée section EK n° 289 sur le lotissement «Le Vert Vallon».
Monsieur Guy JOUSSAIN, Ingénieur territorial en retraite, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Couzeix, du samedi 27 mai 2017 au samedi 10 juin 2017 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs, les samedis de 9 h 30 à 12 h et du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Couzeix le samedi 27 mai 2017 de 9 h 30 à 12 h, le mercredi 31 mai 2017 de 14 h à 16 h et le samedi 10 juin 2017 de 9 h 30 à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à M. le Commissaire enquêteur, Mairie de Couzeix, 176, avenue de Limoges, 87270 Couzeix.

CLN CONSULT - Avocats - Conseils en Droit Fiscal
46, rue Louis-Plan, 31500 Toulouse

SOUKHA - Société à Responsabilité Limitée au capital de 60.000 €
Siège social : 65, rue du Président-Wilson à Périgueux (24000)
608 581 105 RCS Périgueux

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à Périgueux du 28/04/2017, enregistré au SIE de Périgueux le 03/05/2017, bordereau 2017/325 Case 4 Ext. 794, la société DE LA VIGNE, SARL au capital de 7.700 €, dont le siège social est 65, rue du Président-Wilson à Périgueux (24), immatriculée au RCS de Périgueux sous le numéro 438 208 217, représentée par sa gérante Mme Nancy AUPERT, a cédé à la société SOUKHA, SARL au capital de 60.000 €, dont le siège social est Le Jaulat, Le Change, 24640 Bassillac-et-Auberoche, immatriculée au RCS de Périgueux sous le numéro 508 581 105, représentée par ses cogérants Mme Florence MANIER et M. Didier MANIER, un fonds de commerce de détail à emporter de vins, bières, spiritueux et autres boissons, de tous objets et matériels se rapportant à la cave, sis et exploité 65, rue du Président-Wilson à Périgueux (24), moyennant le prix de 330.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/05/2017.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet AGORA JURIS de Me Sophie SOULIER sis 1, rue Max-Barré, 24750 Boulazac.

Par acte du 16/05/2017 les associés de la SARL SOUKHA ont décidé, au jour de la réalisation définitive de l'acquisition suivante :

- de transférer le siège social du La Jaulat, Le Change, 24640 Bassillac-et-Auberoche au 85, rue du Président-Wilson à Périgueux (24000) et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence ;
- de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, l'objet étant ainsi devenu à titre principal : l'activité de caviste consistant d'une part, en la vente à emporter au détail de vins et spiritueux, bières, produits dérivés (sucra et fraise), de tous objets se rapportant à la cave et de tous produits alimentaires à destination des particuliers et, d'autre part, en la vente de ces mêmes produits en gros ou demi-gros à destination de professionnels.

La réalisation de ces modifications, intervenue le 01/05/2017, a été constatée le 02/05/2017 par décision de Mme Florence MANIER, gérante d'ont fait habilitée à cet effet.

Pour avis, La gérance.

CO70 MERcredi 10 MAI 2017

CHANCE

JOKERS : 7 506 269

4232 3670 8226 6720 4064 7337 3384 3134 7220 9811
0767 7418 2148 4782 0791 6558 7820 6727 6332 6312

Résultats et Informations : www.co70.com 01 11 33 0111

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Keno Tirages du MERcredi 10 MAI 2017

6 7 16 18 21 27 28 31 33 36
41 44 47 52 53 54 60 65 67 69

JOKERS : 7 506 269

Résultats et Informations : www.keno.com 01 11 33 0111

10 14 21 22 24 27 30 34 36 38
40 46 48 54 55 58 59 64 67 68

JOKERS : 7 506 269

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Petites Annonces de L'ECHO

OFFRE D'EMPLOI

SOCIÉTÉ DÉ DIFFUSION
recherche
COMMERCIAL H/F
dans le secteur de la presse

Poste à pourvoir en mai
sur les départements 19, 23, 24 et 87.
Ecrire au journal qui transmettra.

4999-1

IMMOBILIER

A VENDRE
maison d'habitation de 52 m² habitable sur 2 niveaux,
sise 24, rue de Fontaubert à Limoges composée de 2 pièces
principales. Jardin à l'arrière. Surface cadastrale 106 m². DPE E.
Prix locataire Limoges habitant : 49.800 €
Prix public : 82.000 €
Limoges Habitat 05 55 43 45 00

L'ECHO
Renseignements :

Petites annonces
Tél. 05 55 04 49 70

Avis de décès
Tél. 05 55 04 49 99
Fax : 05 55 04 49 71
obseques@l-echo.fr

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Retrouvez toutes nos annonces sur : francemarchés.com
La plus grande marketplace de France
www.francemarchés.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires pour les départements 87, 19, 23, 24.
Renseignements sur : 05 55 04 49 70 / 05 55 04 49 71 / colleges@l-echo.fr

L'ECHO

CPA 1071007892
ISSN 101518224 (en prime)
ISSN 124912077 (en prime)
219 rue Claude-François
BP11502 87021 Limoges Cedex 02

Publicité commerciale et officielle
à l'adresse ci-dessus ou à l'adresse ci-dessous

101 SAS
101 Boulevard Maurice Coisard
75111 Paris Cedex 16
Tél. 01 40 49 31 26
Fax. 01 40 49 31 26

CHATEAUX-ROUX 02 47 40 50 98
Fax. 05 33 34 46 79

PÉRIGUEUX 05 53 51 4 44
Fax. 05 33 34 46 78

GUERET 05 35 41 81 10
Fax. 05 35 41 46 77

QUOTIDIEN REGIONAL
D'INFORMATION
Directeur : Christian AUDOUIN
SARL au capital de 252 000 Euros

Gérant : Directeur de la publication Christian AUDOUIN

Ce journal a été imprimé sur du papier porteur de l'écobol européen sous le numéro F137/01 fabriqué en France, avec un taux de fibres recyclées de 100% et une eutrophication Ptot de 0,011 kg/tonne de papier.



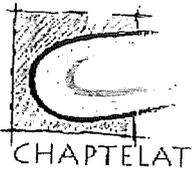
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Jean Marc GABOUTY, Maire de la commune de COUZEIX, certifie avoir fait afficher aux lieux accoutumés, à compter du **vendredi 12 mai 2017 au vendredi 7 juillet 2017**, l’avis d’enquête publique concernant le dossier de demande d’autorisation d’exploiter une installation de broyage ainsi que le transit de déchets plastiques par le Société REVIPLAST, dont le siège social est situé 3 rue Jean Mermoz – Parc Océalim à Couzeix.

Le 17 juillet 2017

Jean Marc GABOUTY
Maire de COUZEIX





Le Maire,

CERTIFICAT DU MAIRE

Je soussignée Julie LENFANT, maire de Chaptelat, certifie avoir effectué, à compter du 10 mai 2017 et pendant toute la durée de l'enquête publique (du lundi 29 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus) relative à l'exploitation d'une installation de broyage et de transit de déchets plastiques par la société REVIPLAST, l'affichage en tous lieux utiles de l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2017 « prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter une installation de broyage ainsi que de transit de déchets plastiques sur la commune de Couzeix présentée par la SAS REVIPLAST ».

A Chaptelat, le 24 juillet 2017.

Madame la maire,
Julie LENFANT.

